

députés que sur tous les objets énoncés au présent mandat, ils se conformeront scrupuleusement aux pouvoirs qu'il renferme, et en ce qui concerne les objets non prévus qui pourront être proposés et discutés aux Etats Généraux, tant pour l'intérêt de la nation en corps que pour chacun de ses membres, nous invitons nos députés, après avoir consulté les principes qui forment la base de ce mandat, de se livrer dans leurs avis aux mouvements de leur conscience, de leur patriotisme, de leur amour pour le Roi.

Les Députés du Tiers Etat sont spécialement invités de conserver envers MM. les députés choisis par les deux ordres, les déférences et les égards dus à leur naissance et à leurs personnes; bien sûr qu'il ne peut exister entre les deux premiers ordres et le Tiers aucune diversité d'intérêt. Le Tiers Etat espère que les députés des trois ordres réunis offriront à la nation le modèle de la bonne harmonie si désirable entre tous les ordres de l'Etat.

Enfin nos députés voteront avec instance, pour qu'il soit élevé à Louis XVI, restaurateur de la liberté et des droits de la Nation, un monument qui perpétue le souvenir de ses bienfaits et de notre reconnaissance.

Ainsi signé à la minute Chastegnier, Lebrun, Rey, Martin, J. Venet, Olivier, Bouchet, Antoine Treynet, Miège, Brossette, Taboureux, Savy, Cuny, Mosnier, Durafort, Changeur, Peyrard, Alhumbert, Marchand, Jaunet, Baulieu dit Ruby, Taulot, Cattini, Jeulien, Goiffon, F. Hugand, Bouvard, Peytoud, Comte, J. Thiery, J. L. Second, Dechenaux, Murailat, F. J. Germain, Biclet, Perret, Claude Morel, André Chifflet, Claude Piraud, J. B. Faure, Dodat aîné, Fleury, Chevalier, Benoit Clair, Georges Caminet, Boscary, Michel, Bret, Gras, Rogez, Bonjour, Sionet aîné, Chapuy, Bressaud,